



COMITÉ DU 03 FÉVRIER 2021				
DÉLIBÉRATION N°	C2021	02	03	04

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 28 janvier 2021
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 37
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 05
- Nombre de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210203-C2021020304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Publication : 08/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL 2021

### DECISION MODIFICATIVE N°1

### ADOPTION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu le rapport de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 février 2021,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à un montant total de 4 634 772 € soit :

- Section de fonctionnement : 2 338 091 €
- Section d'investissement : 2 296 681 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En recettes réelles de fonctionnement, un ajustement des estimations permet d'augmenter la prévision budgétaire de 73 810 € sur les recettes liées aux redevances, la répartition des flux de déchets ayant été modifiée depuis la préparation du BP 2021. (OM Valenseine en hausse, DIB en baisse)

En dépense, une provision pour risques et charges relative au futur quai de transfert de Dieppe, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, est prévue en opération d'ordre (115 000 €).

Par ailleurs, des opérations d'ordres pour la reprise de provisions concernant un emprunt structuré sont inscrites. En effet, le niveau prévisionnel des taux d'intérêt permet de réduire le risque par rapport à son calcul initial de 2015, se traduisant par l'inscription de 2 264 281 € en dépenses et recettes, au sein des sections de fonctionnement et d'investissement. Ces mouvements sont donc budgétairement neutres.

L'équilibre est réalisé par une diminution du virement à la section d'investissement (82 600 €) et la constitution d'une enveloppe pour dépenses imprévues (41 410 €).

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement se composent :

- Pour l'opération 2021-02 « Matériel informatique et logiciels 2021 » :
  - Inscription de 19 000 € supplémentaires pour l'équipement de visioconférence de la salle du comité ;
- Pour l'opération 2021-08 « UVE – Equipements liés au marché d'exploitation 2021-2024 » :
  - Création de l'opération et inscription de 9 400 € pour le remboursement à la SNVE de la réfection de l'aire de dépotage Bicar conformément à l'avenant n°3 ;
- Pour l'opération 2021-11 « Sécurité des sites » :
  - Remplacement de 2 caméras dôme sur VESTA (4 000 €) ;

Considérant qu'en recettes, 115 000 € sont inscrits, comme en dépenses de fonctionnement, pour la constitution d'une provision pour risques et charges pour le quai de Dieppe ;

Considérant que comme vu précédemment, 2 264 281 € sont inscrits en opérations d'ordre pour la reprise de provisions concernant un emprunt structuré, en dépenses et en recettes ;

Considérant enfin que l'équilibre est réalisé en diminuant le montant du virement de la section de fonctionnement (82 600 €) ;

La Commission de finances du 03 février 2021 ayant rendu un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2021 dont les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
042 - 6875	Provision pour risques ICPE quai de Dieppe	115 000,00 €
042 - 678	Reprise sur provisions emprunt à risque	2 264 281,00 €
022	Dépenses imprévues	41 410,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-82 600,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 338 091,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
70-70688	Redevances	73 810,00 €
042 - 7865	Reprise sur provisions emprunt à risque	2 264 281,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 338 091,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
202102-2183	Complément équipement visioconférence	19 000,00 €
202108-2315	Remboursement SNVE aire de dépotage bicar	9 400,00 €
202111-2188	Remplacement 2 caméras dôme	4 000,00 €
040-1522	Reprise sur provisions emprunt à risque	2 264 281,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 296 681,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre / Article	Libellés	Montant
040-1068	Reprise sur provisions emprunt à risque	2 264 281,00 €
040-15182	Provision pour risques ICPE quai de Dieppe	115 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-82 600,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 296 681,00 €</b>

Nb de votes POUR	42
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ